

Association Golf de Saint Sébastien / Loire



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 10décembre 2019

Présents:

G. THEPAUT– M. COISY –Y. MORIN – C. ALAGHEBAND – G. BERRUET–J. de CAZANOVE– J. SMYKOWSKI – P. PUJOL – B. GOURVEZ – M. MORLEC– G. PORTUGAL–P. LECLERCQ– JP. BRUNET– V. BENAITREAU

PV du précédent CA du 12 novembre 2019

Le PV de la réunion du CA du 12 novembre est approuvé à l'unanimité par les administrateurs qui étaient présents à la réunion du CA de novembre.

LES DÉCISIONS PRISES PAR LE C.A.

En introduction Gilbert rappelle, comme cela est mentionné dans le « GUIDE PRATIQUE ASSOCIATION - Le président associatif » diffusé par la MAIF que l'AGS est « une petite association » et qu'il faut « donner aux commissions et domaines d'activité beaucoup d'autonomie ». « La vie associative est dépendante de la bonne entente et de la solidarité entre bénévoles ».

1. Règles d'utilisation des installations – Validation des actions auprès des adhérents (Michel, Jocelyn)

➤ Validation des règles après les modifications proposées par l'accueil

Modification de l'ARTICLE 5 : Accès au parcours 9 trous

« Pour accéder au parcours 9 trous il est obligatoire :

- (...)

- *D'être titulaire d'une licence de golf.* »

Cette dernière ligne est supprimée suite à la souscription, auprès de la MAIF, d'une assurance couvrant les joueurs non licenciés

Vote n° 1-12-2019 :		
Validation de la modification des règles d'utilisation des installations		
	Pour	Contre
Voix	14	0

La liste des membres habilités (carte verte + connus du club) à accompagner les joueurs débutants sur le parcours sera réactualisée et communiquée à l'accueil.

Autres points

Article 4 : Tous les véhicules d'entretien de la mairie seront équipés de gyrophares. Il sera donc interdit de jouer si le gyrophare est allumé, ainsi que sur les green et pré-green si le drapeau est à terre.

Une note sera transmise aux adhérents précisant ces dispositions.

Article 7 : Des piquets verts et une ficelle accompagnés d'une pancarte « ad-hoc » seront positionnés au niveau des aires d'approches pour limiter la distance des approches longues. Jocelyn rédigera une note sur ce sujet et les contrevenants feront l'objet de remarques appropriées.

Article 9 : Un document existe et est affiché à côté de la machine à balles.

GOLF - AGS - 3 chemin André GUILBAUD 44230 ST SEBASTIEN/LOIRE

☎ 02 40 80 54 57

E-mail : golfags@orange.fr

Page 1 sur 3

➤ **Analyse du fichier des incidents et mesures à suivre**

Deux courriers de rappel à l'ordre ont été préparés à destination des joueurs fautifs identifiés :

- Le premier courrier rappelle l'interdiction de ramasser des balles sur le « practice » et de les utiliser en dehors du « practice »
- Le deuxième courrier rappelle l'obligation du passage à l'accueil avant de rejoindre le parcours.
- Ces courriers seront signés par la commission 'Terrain'.

Ces deux courriers sont validés à l'unanimité par les membres du CA

Vote n° 2-12-2019 : Validation des courriers de rappel à l'ordre des joueurs fautifs		
	Pour	Contre
Voix	14	0

2. Aménagement du parcours (Michel, Jocelyn)

Une réunion a eu lieu avec les responsables de la mairie. Plutôt positive dans l'ensemble, les participants étant à l'écoute des uns des autres.

- Les services espaces verts de la mairie sont d'accord pour mettre des poteaux amovibles à 135m, ainsi que pour l'implantation d'un petit rough de 5m au bord du fairway.
- L'AGS a demandé la possibilité d'avoir des départs décalés sur l'ensemble des départs sauf le N 1 ou une solution alternative est envisagée.
- Des protections vont être installées autour des greens et pré-greens pour limiter le passage des chariots.
- Il est prévu de limiter les possibilités de passages entre le N°2 et Le N°3 ainsi que du 9 au 1
- Des arbres vont être plantés le long de l'espace en friche entre les trous 7 et 8 vers l'enclos des animaux.
- De tests de graminées sont en cours sur les deux greens d'approche et sur le putting green. Les conclusions de ces essais vont demander du temps.
- Les sablages sur les fairways des trous 1 et 9 n'ont pas été effectués, ils seront réalisés au printemps.
- Le départ du N°4 est à remettre à plat. L'AGS fera des propositions aux services municipaux pour corriger si possible ce défaut.
- Il reste des élagages à prévoir le long du practice.
- Les tontes vont être différenciées : trimestrielles, annuelles, pluriannuelles,
- Accès du 2 : la réserve de copeaux est totalement insuffisante et les services des espaces verts ne sont pas en mesure de corriger pour l'instant cette gêne. Une solution plus pérenne est à l'étude à base de copeaux et de résine.

➤ **Dropping zone**

- Il s'agit d'une solution provisoire dans l'attente d'un réaménagement des N°7 et 8 (Rough et chemins)

➤ **Départs recommandés**

- C'est seulement une recommandation.

3. Amélioration de l'alarme - Mise à jour de la liste d'astreinte de l'alarme (Vincent, Jérôme)

Réunion avec Philippe Le Richom (société SATO), installateur de l'alarme (adhérent de l'AGS) : P. Le Richom a confirmé que l'équipement actuel était « satisfaisant » ; un changement de batteries du groupe et de la sirène s'avèrent cependant nécessaire. Un câble et un détecteur devront être installés pour la protection de l'arrière salle : P. Le Richom propose de fournir gratuitement le matériel.

À prévoir également un panneau explicite sur la porte du local de l'AGS : « établissement sous surveillance » (la ville pourra fournir un tel panneau).

L'ordre d'intervention pour la liste d'astreinte sera le suivant : Jérôme – Vincent – Bernard – Gilbert : en cas d'intrusion révélée par l'alarme, le 17 sera appelé (La police municipale peut intervenir qu'en journée). La mairie devra de toute façons être informée ultérieurement et un plainte déposée. Jocelyn se charge du dépôt de plainte concernant la dernière intrusion. La gestion de l'alarme reste pour l'instant à la charge de la commission informatique.

La mise à disposition de clefs pour les membres de la liste d'astreinte sera à étudier au prochain CA.

Le code d'accès doit être changé : il sera communiqué aux 4 salariés et aux 4 membres du CA responsables de la liste d'astreinte.

Un dispositif d'éclairage extérieur automatique sur détection de mouvement est installé à l'entrée de l'accueil. Ce dispositif est un moyen de dissuasion efficace mais ne fonctionne plus. Vincent prend en charge son remplacement.

4. **Assurances souscrites par l'AGS**

❖ **Assurances des personnes, des activités, des locaux et des biens**

Le CA donne son accord à l'unanimité pour les propositions de Jean-Paul ;
A partir de maintenant seront souscrites, dans le cadre de l'assurance multirisque proposée par la MAIF :
- l'assurance des 14 membres du CA
- l'assurance des bénévoles ASBC
- l'assurance des joueurs non licenciés

Une assurance complémentaire pour les 4 salariés est également souscrite.
Les toilettes sèches sont également assurées à partir de maintenant (biens mobiliers)

Vote n° 3-12-2019 :		
Souscription immédiate d'un contrat d'assurance multirisques à la MAIF		
	Pour	Contre
Voix	14	0

L'assurance « RC – dommages aux biens » et la protection juridique (pour 4 personnes) souscrites auprès d'Allianz seront résiliées au 1^{er} janvier 2021 et remplacées par une assurance complémentaire à la MAIF dans le cadre de l'assurance multirisque déjà souscrite (Biens mobiliers et immobiliers et biens sensibles). En 2021, une assurance « protection renforcée des dirigeants » sera souscrite à la MAIF, pour le Président, en complément de l'assurance actuelle : son coût actuel est de 38€. Cette assurance complémentaire permettra une protection équivalente aux garanties de la protection juridique actuelle d'Allianz.

5. **Les demandes de réservations extérieures : IDRAC, ASGEN**

Bernard a donné son « feu vert » pour la rencontre de l'ASGEN sur le parcours du 12 décembre 2020. Cette date correspond à une période où les joueurs adhérents sont peu nombreux sur le parcours.

Proposer un départ en Shotgun à 10 heures pour libérer le parcours en fin de matinée.

Gilbert demande que l'on ne multiplie pas ce type d'accord en dehors des périodes de faible affluence.

6. **Validation des horaires 2020**

Maintien du système actuel en période d'hiver puis avec quelques aménagements d'horaires déjà évoqués (ouverture plus matinale).

Pour les opérations spéciales risquant de décaler les horaires le midi ou en fin de journée, il est demandé aux animateurs de prévenir à l'avance les salariés et Jérôme.

7. **Cartes de score 2020**

Le stock de cartes s'épuise et il faut prévoir une réimpression.

Jocelyn se charge de prendre contact avec la fille d'Henri Bailleul qui avait confectionné le modèle. Il faudra modifier les règles locales : « dropping zones » à mentionner aux trous 7 et 8.

Autres sujets et fil d'actualité : informations

1. **Élection de Michel COISY au Bureau**

Michel représentera la commission « terrain – matériel » au Bureau. Il est élu à l'unanimité

Vote n° 3412-2019 :		
Élection de Michel COISY au Bureau		
	Pour	Contre
Voix	14	0

Séance levée à 21h40.

Prochain CA :

le mardi 14 janvier 2020 à 19h.

Centre Social du Douet, petite salle à 19h